

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2016

Le sept novembre deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Cyrille ROZIER, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Didier FILET (pouvoir à Christelle DAMARIN, Marie-Thérèse DANIEL, (pouvoir à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absents : Didier MICHALLET, Grégory BEAUVAIS

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 3 octobre 2016, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES ACCORDS TAFTA PAR L'ASSOCIATION ATTAC

Madame le Maire rappelle que l'association ATTAC était déjà venue présenter l'accord TAFTA en 2015 et donne à nouveau la parole à cette association pour faire un point sur ce sujet.

Il est fait part aux conseillers un bref rappel historique avec les différents accords tels que TAFTA, CETA, TISA et APE où il est précisé que le but est de supprimer les entraves non numéraires au commerce et que la libéralisation amène la privatisation. Les communes peuvent voter pour aider à lutter contre ces accords.

Monsieur Jean-Robert LAGOUTTE demande s'il s'agit d'un problème d'Etat ou de multinationales.

Au départ, après la chute du mur de Berlin, les états collaboraient avec les multinationales pour s'entraider. Le lobbying s'est installé progressivement. En France, plus de 700 collectivités se sont à ce jour opposées à ces accords.

Monsieur Patrick PIGNARD dit qu'il faut favoriser le débat pour amener une réflexion à ce sujet. Il précise que le journal Le Monde réalisé des articles sur le CETA où quelques protections ont été mises en place.

Dans le cadre du CETA, les parlementaires n'ont pas eu accès au dossier. Seule une personne a eu droit d'accéder au dossier mais n'avait pas le droit de le reproduire. La signature du CETA par les gouvernements n'est que symbolique, ce sont les parlements nationaux qui doivent l'adopter (accord mixte).

L'action proposée aux collectivités est de faire pression sur les parlementaires en adoptant une délibération de principe.

Monsieur Gilbert PERRIN estime que cela est compliqué.

Madame le Maire indique qu'il faudrait qu'il y ait un débat public avec plus de transparence.

Monsieur Benoît CHADUIRON donne l'exemple de la société Lactalis : malgré la crise du lait la société en importe du Canada, car il coûte moins cher.

Monsieur Patrick PIGNARD dit que pour prendre position sur les enjeux publics, il faut que les élus nationaux aient accès à l'information et que normalement la commune ne s'intéresse qu'aux affaires de la commune.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 3 octobre 2016 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2016-07 en date du 5 octobre 2016 concernant l'attribution du marché de travaux passé en procédure adaptée « aménagement cheminements piétons et stationnements aux abords de la RD 338 » avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 20 239,50 € HT.
- DEC/2016-08 en date du 25 octobre 2016 concernant l'attribution du marché de fournitures et de services passé en procédure adaptée « mesures, contrôles et entretien sur les équipements de lutte contre l'incendie » avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX pour un montant de 45 € HT le poteau incendie.

DELIBERATIONS

• Avenant à la convention n° 96.11 avec le centre de gestion du Rhône relative à la mission Assistance Juridique

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de de l'avenant avec le centre de gestion du Rhône pour la mission d'assistance juridique.

• Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel par le centre de gestion du Rhône

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de ne pas adhérer au contrat d'assurance groupe mis en place par le centre de gestion du Rhône pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale pour le moment.

• Convention de prise en charge des frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Eva

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la convention présentée.

• Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable au projet de renouvellement du mobilier de la salle d'animation et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

• Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional « plan en faveur de la ruralité »

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour demander une aide de la Région de 40 % et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les projets d'aménagement d'un city stage, de place de parking et de la place de l'église.

• Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées, présentée par la société Boiron en vue d'exploiter une plate-forme de stockage de produits pharmaceutiques

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, n'a pas d'observations à émettre sur la demande d'enregistrement par la société Boiron.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Présentation du droit individuel à la formation des élus locaux

Les élus ont à présent droit au droit individuel à la formation (DIF) pendant la durée du mandat et 6 mois après la fin de celui-ci. Une cotisation a été créée.

Sécurité et stationnement

La réunion du 26 octobre n'a pas attirée beaucoup de monde. Néanmoins, il a été évoqué le raccordement postal où une réflexion sur les noms de voiries est menée. Un référent sera chargé de prendre l'avis de ses voisins sur l'appellation à venir de leur voie.

Avec le plan Vigipirate, un rappel des consignes de sécurité notamment sur les risques liées aux écoles a été fait.

A la suite d'une rencontre avec la gendarmerie, la participation citoyenne est effective même si la convention n'est pas encore signée.

Les travaux de stationnement sur la Grande Rue ne sont pas terminés. Les voitures se garent alors que les places ne sont pas matérialisées.

Il est également prévu de réaliser trois places rue la Villa et une place rue de la Villa des roses. Les véhicules qui ne seront pas stationnés dans ces emplacements pourront être verbalisés.

Communication

Le bulletin municipal est en cours de réalisation à la suite de la réception des différents articles.

Les classes en 7 souhaiteraient savoir s'il est possible d'organiser des buvettes pendant les élections.

La commémoration du 11 novembre se tiendra à 12 h sur la place de l'église. Trois lectures faites par des enfants sont prévues au monument aux morts.

La remise en état de l'installation électrique est terminée. Un synoptique très visuel sera fait et mis à disposition des utilisateurs.

La prochaine commission enfance se tiendra le 30 novembre à 19 h.

Le CCAS remettra les colis aux anciens le 10 décembre à partir de 15 h.

La séance est levée à 23 h.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON